

LA SEYNE SANCTUARISE SON LITTORAL

Paysages sous protection



Photo Dominique Leriche

Une nouvelle réglementation permet désormais de protéger l'environnement terrestre et maritime du secteur Balaguier-Tamaris-Les Sablettes.

P 2-3

Baie du Lazaret: secteur maritime protégé

La Seyne Désormais en vigueur, l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (Avap) de Balaguier-Tamaris-Les Sablettes met en œuvre une protection paysagère sur le plan d'eau. Explications



Nouveauté de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de Balaguier-Tamaris-Les Sablettes : un secteur maritime et côtier prolonge désormais, sur le plan d'eau, le périmètre existant, véritable écrin paysager du site identifié par l'ex-ZPPAUP. (Photos Dominique Leriche)

Le projet d'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (Avap) de Balaguier-Tamaris-Les Sablettes a été adopté lors de la dernière séance du conseil municipal (Varmain du 25 octobre). Décryptage

L'Avap c'est quoi ?

D'abord, c'est une servitude d'utilité publique, cela signifie qu'elle s'impose à tous. Et notamment aux documents d'urbanisme. C'est-à-dire au Plan local d'urbanisme (PLU). Elle se substitue à l'ancienne Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et pay-

sager (ZPPAUP) Balaguier-Tamaris-Les Sablettes, approuvée et créée en 2005, qu'elle complète en intégrant un volet environnemental, prescrit par le Grenelle de l'environnement.

Quels sont ses objectifs ?

Promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces, dans le respect du développement durable. L'Avap est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental. Ce diagnostic prend en compte les orientations du Projet d'aménagement et de développement durable

(PADD) du plan local d'urbanisme. Et ce afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir, ainsi que l'aménagement des espaces.

Pour quelles nouveautés ?

Le périmètre d'étude qui intègre celui de l'ex-ZPPAUP est étendu à un secteur maritime couvrant l'anse de Balaguier, la baie du Lazaret, le port et les terre-pleins de la Petite Mer. Un nouveau secteur maritime et côtier prolonge le périmètre existant sur le plan d'eau, véritable écrin paysager du site identifié

par la ZPPAUP.

Trois objectifs complémentaires

Ces objectifs sont de préserver le grand paysage et les approches littorales depuis la mer; de valoriser le patrimoine architectural lacustre (maisons aquacoles, pontons...); et de protéger le littoral en intégrant des prescriptions paysagères dans les interventions côtières.

Le périmètre du nouveau secteur maritime et côtier

Il intègre l'anse de Balaguier et la baie du Lazaret, et

rayonne sur les aménagements portuaires et la frange nord de l'isthme des Sablettes.

Sont compris dans le secteur: les ports de Balaguier, Le Manteau, Tamaris, la Petite Mer. Les cabanes sur pilotis et les parcs aquacoles. Les divers aménagements du littoral: appontements, cales, rampes d'échouage, plages.

Des moyens pour préserver le paysage maritime

Sur ce nouveau secteur, il s'agit de conforter les usages et d'assurer la mise en valeur des lieux historiques

et traditionnels. Cela passe par la préservation des éléments identitaires, celle des vues sur le paysage depuis le plan d'eau et vers le plan d'eau.

Mais aussi par la mise en valeur du site en confortant son offre culturelle, les dessertes maritimes (débarcadères, quais, appontements) ancrées dans les pratiques et l'histoire du lieu. Cela suppose, enfin, de définir les possibilités d'intégration des dispositifs d'exploitation des énergies renouvelables et d'économies d'énergie.

J.-M. V.

jmvincenti@nicematin.fr



Questions à Florence Cyrulnik, élue déléguée au patrimoine

« On se sert du passé, mais on est tourné vers l'avenir »

Florence Cyrulnik, conseillère municipale déléguée au patrimoine, revient sur les avancées de l'Avap, un projet pour lequel elle est investie depuis de longues années.

De la ZPPAUP à l'Avap, un travail de longue haleine ?

C'est un travail qui a débuté à la fin des années 1980 et le constat de la dégradation du village des Sablettes créé par l'architecte et urbaniste Fernand Pouillon de 1957 à 1963. Et ce, sur les ruines du quartier des Sablettes-bains, aménagé par Michel Pacha en 1887, encensé par George Sand, et rasé en 1944 par les Allemands. Pour l'Avap, on

se sert du passé mais on est tourné vers l'avenir.

Donnez-nous des exemples concrets de l'utilité de l'Avap ?

Le port de la Petite Mer doit conserver son aspect modeste, sa convivialité et son pittoresque. Ce qui interdit la création sur ce site d'un grand port de plaisance. En outre, des zones de baignades autorisées ont été définies le long du littoral protégé, avec les Affaires maritimes. Un simple arrêté de voirie peut désormais autoriser la circulation des piétons et des vélos sur le trottoir, le long de la corniche Marius-Pacha. Les pontons qui font partie du paysage maritime ne seront pas



Je ne suis titulaire d'aucun pouvoir de signature ni de police ! Je ne délivre aucune autorisation. Je suis là pour définir la réglementation applicable.

On ne peut pas nier qu'il y a du travail à faire !

Effectivement. On pourrait commencer par enlever les points de collecte ou les quilles en plastique qui défigurent la corniche...

L'Avap est une garantie ?

On a fait ce classement en direction de la qualité du paysage et de qualité de vie au quotidien des usagers. On préserve un paysage en lien avec des usages individuels. Avec un arbitrage économique et environnemental.

détruits, mais pourront être restaurés.

Lors de votre présentation au conseil municipal, l'opposition vous a reproché du laxisme...

Une expo à Balaguier



De l'huile sur toile *Tamaris*, peinte en 1874 par Vincent Courdouan, au Pavillon Bleu obtenu en 2016, en passant par les forts militaires du littoral, la station des Sablettes-bains, l'œuvre architecturale de Fernand Pouillon et de ses successeurs, l'activité aquacole... le musée du fort de Balaguier s'est mis à l'heure des Sablettes et de la baie du Lazaret avec une exposition très documentée baptisée "Nos paysages sont beaux, protégeons-les" consacrée à l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (Avap) de Balaguier-Tamaris-les Sablettes. Même si l'on connaît son sujet, l'on est sûr d'y apprendre quelque chose ! Dans la salle haute, panneaux explicatifs, documents et reliques historiques, brossent une présentation générale et exhaustive du site. La salle basse est réservée à l'exposition plus technique des documents de l'Avap.

Expo jusqu'en juin 2017. Musée ouvert tous les jours sauf le lundi et le mardi matin de 10 h - 12 h et de 14 à 18 h. Prix: 3 euros. Gratuit tous les mercredis et les 1^{er} dimanche de chaque mois.